

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 11 octobre 2023
N° 52

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 12

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, , J.-P. ALBANESE,
G. CANCELLI, C. MUNSCH, , C.
LAUTERFING, H. SUK, , J. DISTEL, R.
KOBBS, F. TALARICO, P. KRIEG, F.
POIREL, M. GROSSE, M. DEROLEZ, M.
HUBERT

Absents excusés : C. BRAND

Absents avec procuration :

Secrétaire : H. SUK

Objet : Composition du conseil municipal : Installation d'un nouveau conseiller municipal

Suite à la démission en date du 19/09/2023 de Mme LENTGEN épouse STAUB Laëtitia, conseillère municipale, le poste ainsi devenu vacant doit être pourvu par le candidat venant immédiatement après le dernier élu de cette liste. Mme COQUEREAU épouse HUBERT Muriel, suivante de la liste du groupe "Boust ! ta commune" a fait connaître son accord pour intégrer le conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte de l'installation de Mme COQUEREAU épouse HUBERT Muriel.

Ont voté pour : 14
Ont voté contre : 0
Abstention : 0
Dont Vote par procuration : 0
Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 11 octobre 2023
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 11 octobre 2023
N° 53

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ELUS : 15

EN FONCTION : 15

PRESENTS : 12

Présidence : G. KREMER, Maire

**Présents : G. KREMER, , J.-P. ALBANESE,
G. CANCELLI, C. MUNSCH, , C.
LAUTERFING, H. SUK, , J. DISTEL, R.
KOBBS, F. TALARICO, P. KRIEG, F.
POIREL, M. GROSSE, M. DEROLEZ, M.
HUBERT**

Absents excusés : C. BRAND

Absents avec procuration :

Secrétaire : H. SUK

Objet : Baux de chasse communaux pour la période 2024-2033

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 avril 2023 approuvant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales de la Moselle pour la période du 2 février 2024 au 1er février 2033,

Vu l'avis de la commission consultative communale de chasse en date du 22 septembre 2023,

Exposé

En application du Code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1er février 2024. Les chasses seront donc remises en location pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2024 au 1er février 2033.

En début de procédure, la commission consultative communale de chasse doit émettre un avis simple sur la composition et la délimitation du ou des lots de chasse communaux et intercommunaux, le mode de location. Puis elle devra émettre un

avis simple sur l'agrément des candidats et le cas échéant, sur les conventions de gré à gré, etc..

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le
ID : 057-215701046-20231011-111023_53-DE

En début de procédure, il appartient au conseil municipal, après avis simple de la commission communale ou intercommunale, de décider de la constitution et du périmètre du ou des lots de chasse, du choix de la procédure de location, et de l'adoption de clauses particulières, etc....

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- De confirmer la demande de réserve de la commune de Fixem
- De valider les enclaves revendiquées par l'ONF à l'exception des parcelles suivantes :
 - 29-151
 - 29-125
 - 29-124
 - 29-123
 - 29-122
- D'invalider la demande de réserve et d'enclaves de M. NEIERS Alain car ce dernier n'est pas nu-proprétaire de l'ensemble des parcelles ; l'attestation du notaire faisant foi. De plus, la demande écrite déposée en Mairie de Boust n'est pas signée.

Ont voté pour : 14

Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Dont Vote par procuration : 0

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 11 octobre 2023
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 11 octobre 2023
N° 54

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ELUS : 15

EN FONCTION : 15

PRESENTS : 12

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, , J.-P. ALBANESE,
G. CANCELLI, C. MUNSCH, , C.
LAUTERFING, H. SUK, , J. DISTEL, R.
KOBBS, F. TALARICO, P. KRIEG, F.
POIREL, M. GROSSE, M. DEROLEZ, M.
HUBERT

Absents excusés : C. BRAND

Absents avec procuration :

Secrétaire : H. SUK

Objet : Renouvellement d'adhésion à la Mission Intérim et Territoire du Centre de Gestion

CONSIDÉRANT que l'article L452-44 du Code général de la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

CONSIDÉRANT que ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 alinéa 7 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et par convention.

CONSIDÉRANT en outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

CONSIDÉRANT que pour assurer la continuité du service, le Maire propose d'adhérer au service Missions Interim et Territoires mis en œuvre par le Centre de gestion de la Moselle,

Le Maire présente la convention type par laquelle des dispositions de personnels contractuels à titre onéreux dans des conditions temporaires pourront être adressées au CDG 57.

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le 12/10/2023
ID : 057-215701046-20231011-111023_55-DE

Après en avoir délibéré, le Maire, à l'unanimité :

- APPROUVE le renouvellement de la convention cadre susvisée telle que présentée par le Maire,
- AUTORISE le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Moselle, ainsi que les documents y afférents,
- AUTORISE le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 57, en fonction des nécessités de service,
- DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 57, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

Ont voté pour : 14

Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Dont Vote par procuration : 0

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 11 octobre 2023
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST

